

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ladouceuri-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0fccd75e2f054d8e0dd6c3da>

Date d'obtention : 2025-02-24 14:44:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La rapidité à la quelle nous devons intervenir en s'assurant de bien suivre le protocole, procédures et les partenaires. Utiliser le questionnaire d'intervention SEXTO, ne pas poser de questions ou suggère de réponses pour ne pas nuire au processus, ne pas visionner le contenu du cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La manière dont je vais intervenir (mes questions et la procédure à suivre).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La façons dont j'aborde le sujet pour m'assurer de ne pas compromettre la suite du processus. (Ne pas poser des questions qui pourrais insinuer ou 'donner des réponses')